



TAXE D'APPRENTISSAGE CAMPAGNE 2018



En versant la taxe d'apprentissage à l'Institut de Formation IFAP'TITUDE, vous contribuez à la formation de futurs professionnels de santé qui assureront le bien-être des enfants.

Pourquoi verser la taxe d'apprentissage à IFAP'TITUDE ?

Le versement de votre taxe à notre institut nous permet notamment :

- **d'améliorer le cadre de vie des élèves** et leurs conditions d'apprentissage,
- **d'étoffer notre fond documentaire** indispensable à une formation de qualité, par des ouvrages pratiques et spécialisés, des abonnements à des revues professionnelles,
- **d'investir dans du matériel pédagogique,**
- **d'enrichir notre programme** pédagogique par des participations à des événements extérieurs : conférences, visite de sites professionnalisants.

IFAP'TITUDE est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage en Catégorie A.

Numéro UAI : 0694255A

Une bonne manière de soutenir notre activité.

Comment versez votre taxe d'apprentissage ?

- **par votre expert comptable**, qui la transmet à l'organisme collecteur
- **par votre organisme collecteur (OCTA) directement :**
pour cela, il suffit de préciser que vous souhaitez verser cette taxe à : IFAP'TITUDE, 310 rue de l'Ecossais, 69400 Limas.
Et de nous informer de votre décision par e-mail (stm@ifaptitude.fr) ou par courrier.

Nous vous remercions de votre générosité

 **Versement avant le 01 mars 2018**

N'hésitez pas à contacter :
Stéphanie Malartre
Muriel Das Neves
Tél. 09 53 26 27 74
stm@ifaptitude.fr